

Bulletin officiel de Pôle emploi

N°30 du 31 mai 2023

Sommaire chronologique

Décision GdE n° 2023-27 du 23 mai 2023

Tableau annuel d'avancement de niveau des agents publics de la direction régionale de Pôle emploi Grand Est3

Décision PdL n° 2023-14 du 25 mai 2023

Tableau annuel d'avancement de niveau des agents publics de la direction régionale de Pôle emploi Pays de la Loire.....5

Décision Ce-VdL n° 2023-16 du 26 mai 2023

Tableau annuel d'avancement de niveau des agents publics de la direction régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire.....7

Décision NAq n° 2023-21 DS Agences du 30 mai 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des agences9

Décision Gua n° 2023-19 du 31 mai 2023

Tableau annuel d'avancement de niveau des agents publics de la direction régionale de Pôle emploi Guadeloupe33

Décision Gu n° 2023-02 du 31 mai 2023

Tableau annuel d'avancement de niveau des agents publics de la direction régionale de Pôle emploi Guyane35

Décision HdF n° 2023-17 DS Agences du 31 mai 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences36

Décision HdF n° 2023-18 DS DT du 31 mai 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des directions territoriales.....58

Décision HdF n° 2023-19 DS DR du 31 mai 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale 61

Décision HdF n° 2023-20 DS PTF du 31 mai 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées 72

Décision GdE n° 2023-27 du 23 mai 2023

Tableau annuel d'avancement de niveau des agents publics de la direction régionale de Pôle emploi Grand Est

La directrice régionale de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail,

Vu les articles L.5312-1 et R 5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi, et notamment son Titre II,

Vu la décision DG n° 2021-28 du 28 janvier 2021 relative aux conditions et modalités de l'avancement de niveau d'emplois des agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'instruction n° 2023-6 du 21 février 2023 relative à la campagne 2023 d'avancements de niveau concernant les agents publics de Pôle emploi,

Vu les propositions des supérieurs hiérarchiques des intéressés,

Considérant que l'appréciation portée sur la valeur professionnelle de :

- madame Bouhr Elisabeth
- madame Gless Anne-Sibylle
- madame Metzinger Penylène
- monsieur Viac Emmanuel

justifie qu'il leur soit attribué un avancement de niveau d'emplois au titre de l'année 2023 ;

Décide :

Article 1

Le tableau annuel d'avancement de niveau d'emplois au sein de l'établissement Pôle emploi Grand Est, est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Nom et Prénom	Niveau d'emplois et échelon d'origine	Niveau d'emplois d'avancement
Bouhr Elisabeth	2.2 échelon 11	2.3
Gless Anne-Sibylle	3.1 échelon 11	3.2
Metzinger Penylène	2.1 échelon 12	2.2
Viac Emmanuel	2.1 échelon 14	2.2

Article 2

L'avancement de niveau d'emplois est prononcé, soit après nomination de l'agent dans un emploi vacant du niveau d'emplois de promotion, soit par nomination dans le niveau d'emplois de promotion sans changement d'emploi lorsque l'emploi précédemment détenu par l'agent recouvre le niveau d'emplois immédiatement supérieur à celui dans lequel il était classé. Dans cette dernière situation, l'agent bénéficie de son avancement de niveau le premier jour du mois suivant la publication du présent tableau d'avancement.

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 23 mai 2023.

Virginie Coppens Menager
directrice régionale
de Pôle emploi Grand Est

Décision PdL n° 2023-14 du 25 mai 2023

Tableau annuel d'avancement de niveau des agents publics de la direction régionale de Pôle emploi Pays de la Loire

La directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail,

Vu les articles L.531 2-1 et R 5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi, et notamment son Titre II,

Vu la décision DG n° 2021-28 du 28 janvier 2021 relative aux conditions et modalités de l'avancement de niveau d'emplois des agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'instruction n° 2023-6 du 21 février 2023 relative à la campagne 2023 d'avancements de niveau concernant les agents publics de Pôle emploi

Vu les propositions des supérieurs hiérarchiques des intéressés,

Considérant que l'appréciation portée sur la valeur professionnelle de :

- madame Christelle Caillault,
- madame Céline Levannier
- monsieur Jérémy Peneau

justifie qu'il leur soit attribué un avancement de niveau d'emplois au titre de l'année 2023;

Décide :

Article I

Le tableau annuel d'avancement de niveau d'emplois au sein de l'établissement Pôle emploi Pays de la Loire, est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Nom et Prénom	Niveau d'emplois et échelon d'origine	Niveau d'emplois d'avancement
Caillault Christelle	2.2 échelon 10	2.3
Levannier Céline	2.1 échelon 13	2.2
Peneau Jérémy	2.1 échelon 11	2.2

Article 2

L'avancement de niveau d'emplois est prononcé, soit après nomination de l'agent dans un emploi vacant du niveau d'emplois de promotion, soit par nomination dans le niveau d'emplois de promotion sans changement d'emploi lorsque l'emploi précédemment détenu par l'agent recouvre le niveau d'emplois immédiatement supérieur à celui dans lequel il était classé. Dans cette dernière situation, l'agent bénéficie de son avancement de niveau le premier jour du mois suivant la publication du présent tableau d'avancement.

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 25 mai 2023.

Martine Chong-Wa Numeric,
directrice régionale
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision Ce-VdL n° 2023-16 du 26 mai 2023

Tableau annuel d'avancement de niveau des agents publics de la direction régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Le directeur régional de Pôle emploi Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail,

Vu les articles L.5312-1 et R 5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi, et notamment son Titre II,

Vu la décision DG n° 2021-28 du 28 janvier 2021 relative aux conditions et modalités de l'avancement de niveau d'emplois des agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'instruction n° 2023-6 du 21 février 2023 relative à la campagne 2023 d'avancements de niveau concernant les agents publics de Pôle emploi,

Vu les propositions des supérieurs hiérarchiques des intéressés,

Considérant que l'appréciation portée sur la valeur professionnelle de :

- madame Matron Maud

justifie qu'il lui soit attribué un avancement de niveau d'emplois au titre de l'année 2023 ;

Décide :

Article 1

Le tableau annuel d'avancement de niveau d'emplois au sein de l'établissement Pôle emploi Centre - Val de Loire, est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Nom et Prénom	Niveau d'emplois et échelon d'origine	Niveau d'emplois d'avancement
Matron Maud	2.1 échelon 12	2.2

Article 2

L'avancement de niveau d'emplois est prononcé, soit après nomination de l'agent dans un emploi vacant du niveau d'emplois de promotion, soit par nomination dans le niveau d'emplois de promotion sans changement d'emploi lorsque l'emploi précédemment détenu par l'agent recouvre le niveau d'emplois immédiatement supérieur à celui dans lequel il était classé. Dans cette dernière situation, l'agent bénéficie de son avancement de niveau le premier jour du mois suivant la publication du présent tableau d'avancement.

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fleury les Aubrais le 26 mai 2023.

David Gallier,
directeur régional
de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Décision NAq n° 2023-21 DS Agences du 30 mai 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste, les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1- Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2- Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

§ 3- Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national (à l'exception de l'équipe de mobilité internationale)

§ 2 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 et le § 3 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 directeurs d'agence

Au sein de la direction territoriale de la Charente Charente Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Saintonge :

- monsieur Bruno Prieur, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- monsieur André Ahouanto, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sophie Marce, directrice de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Frédéric Dajean, directeur de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Vanessa Menier, directrice de l'agence pôle emploi de Saintes

- madame Isabelle Branger, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Maritime Océan :

- madame Laetitia Boyer, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Franck Kalfon, directeur de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur El-Hadi Hariche, directeur de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Smaïl Boufroukh, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère Corrèze :

- monsieur Frédéric Sedan, directeur de l'agence pôle emploi de Brive et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze
- monsieur Christophe Massif, directeur de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Claire Noblecourt, directrice de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Christine Leguerrier, directrice de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Vincent Desmartin, directeur de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Stéphane Nade, directeur de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Claudine Akogbegan, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne
- madame Marie-Jocelyne Senemaud, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Astier

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Yohan David, directeur de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Claire Hulot, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Maria Bohu, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur José Pires, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde
- madame Sylvie Berthelemy, directrice de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence pôle emploi d'Andernos
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Nathalie Prades, directrice de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Audrey Dutertre, directrice de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Karine Guignon, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Stéphanie Caillat, directrice de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Pierre Payzan, directeur de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Christine Baptista, directrice de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Fabienne Maître, directrice de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Nicolas Larrieu, directeur de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- madame Marina Gérard, directrice de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Paul lès Dax
- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- monsieur Armel Gautron, directeur de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Valérie Lagarde, directrice de l'agence pôle emploi d'Aiguillon
- madame Pamela Engel, directrice de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Corinne Guijarro, directrice de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Gwenola Trivière Olivier, directrice de l'agence pôle emploi de Mourenx
- madame Valérie Bonzom, directrice de l'agence Pôle Emploi d'Oloron Sainte Marie
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- monsieur Jean-Michel Cachez, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- monsieur Christophe Martin, directeur de l'agence pôle emploi de Bayonne

- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence pôle emploi de Boucau

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Dorothée O'Neill, directrice de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Florence Veillet, directrice de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Inès Laurent, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Nathalie Deswelle, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Trévin
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres
- monsieur Loïc Pageot, directeur de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Aline Bouster, directrice de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Loïc Osmont, directeur de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur Romuald Berthelot, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Frédérique Rouet, directrice de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse Haute Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse Haute Vienne :

- madame Sophie Sidibe, directrice de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Denise Massaloux, directrice de l'agence de pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Sylvain Cluzeau, directeur de l'agence pôle emploi Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Emmanuelle Baudot Vachon, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

§ 2 directeurs adjoints

Au sein de la direction territoriale de la Charente Charente Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Saintonge :

- madame Sylvie Raybois, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- madame Marie Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Maritime Océan :

- monsieur Benjamin Vincent, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Valérie Royer, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Bouchra Abdennouri, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Périgueux et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère Corrèze :

- madame Anne Brun, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Brive et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Brieg Denoual, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Nicolas Hervé, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Myriam Arslanian, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Ariane Castaing, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- monsieur Eric Destombes, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Teste

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Valérie Arveuf, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Adeline Alvarez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Katicha Dufau-Bordes, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Prudence Mbumu Wa Mbumu , directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)

Au sein de la direction territoriale des Landes Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- monsieur Sébastien Félix, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Ingrid Nizza, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Anita Goyeneche, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Fréchou, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Biarritz

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- monsieur Cuong François Vo Phuoc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse Haute Vienne :

- madame Lydie Delaunay, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse

§ 3 responsables d'équipe

Au sein de la direction territoriale de la Charente Charente Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Saintonge :

- monsieur Mohamed Bahlali, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Marielle Gagey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- monsieur Guillaume Nogaro, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- madame Séverine Rolland, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- madame Mame Toure, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- madame Sabrina Boeykens, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Linda Garcia, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- monsieur Emmanuel Rochard, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Chaud, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Christophe Laplace, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Dominique Lucas, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Jennifer Marcouiller, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Graziella Verger, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Carole Bernard, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saintes
- monsieur Ludovic Perrin, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Maritime Océan :

- madame Anne-Sophie Debauve, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Aurélie Dumas, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Adeline Marchand, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air

- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Marie Bodeau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Isabelle Lisau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Lois Metin-Denis, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Nicolas Bertrand, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Aude Vanstraelen, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Farhida Bertrand, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Alexandra Carlier, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Philippe Chouaneau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Véronique Cuny, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Christine Forest, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Stéphane Morissonneau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron
- monsieur Gérald Rénassia, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère Corrèze :

- madame Christine Coly Labrousse, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Emilie Denis, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Béatrice Richard, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Céline Soulier, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)

- monsieur Marc Bonacasa, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Philippe Parfut, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Amelie Peres, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Sarlat
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Terrasson
- monsieur Arnaud Valpremy, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Danielle Cheviet, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Céline Guillon-Cottard, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Lucile Martin, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Nadine Hamm, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Nontron
- madame Corinne Petrucel, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Nontron
- madame Natacha Fietko, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Virginie Moulénq, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Fatima Saadi, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Cécile Coulie, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- monsieur Olivier Jousain, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Olivia Lapelleterie, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Eric Letellier, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Karine Courtin, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide

- monsieur Bruno Rodrigues, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- monsieur Stéphane Roussel, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Quitterie Bartouilh de Taillac, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Caroline Lajus de Chauton, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Guillaume Mitachevitch, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Maud Queruel, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Sanha Azzoune, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence Baudry, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Jean-Marc Delarue, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Laetitia Lafitte, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Marie- Suzanne Marquet, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Caroline Rochaix, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Angélique Bourget, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Stéphanie Cuabos, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Marie-Pierre Marchandon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Valérie Auréjac, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Eysines

- madame Ludivine Cousin, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Céline Durand, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Amandine El Garti, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Eva Mandegou, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Eysines
- monsieur Christophe Ferreira, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Stéphanie Wojciechowicz, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Raphaëlle Ydier, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Camille Camblong, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Isabel Chaignaud, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie David, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie Pinheiro, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Laurence Servary Feugas, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Bertrand Caubet, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Nathalie Floriani, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Médard en Jalles
- madame Elodie Hervé, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Médard en Jalles
- madame Brigitte Pehaut, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- monsieur Erwan Champagne, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Marilyn Lord, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Cendrine Martinez Carreras, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Nathalie Arnould, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Ingrid Fontaine, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Soazig Riou, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Elodie Bobin Junca, responsable d'équipe de l'agence de pôle emploi de Langon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Nathalie Rey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Bertrand Beaufils, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Alexandra Coquet, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)

- madame Virginie Delort, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Vanessa De Souza, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- monsieur Joris Le Tallec, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Khoukha Bouzerita, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Julien Gravelle, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Jérémy Leplatre, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Frédérique Mallorant, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Hakim Méziane, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Arnaud Nuter, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Anne- Marie Trinque, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Lucie Vidal, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Jérôme Coly, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Sandrine Mong- Boukebbous, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Marie-Laure Farthouat, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- madame Audrey Genève, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- monsieur Mohamed Daoud, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Daniel Large, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Paul les Dax
- madame Rachel Zacharski, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Paul les Dax
- madame Séverine Ballion, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- madame Mélanie Bonhomme, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

- madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Jacky Triquet, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- madame Isabel Da Silva, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur David Delemme, responsable d'équipe de l'agence de pôle emploi d'Aiguillon
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe de l'agence de pôle emploi d'Aiguillon
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Guillaume Veniel, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur José Afonso, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot
- madame Camille Gautier, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- monsieur Cédric Calonge, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Annick Forsans, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Jinene Gardette, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Chamfeuil, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte Marie
- madame Julie Lebraud, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte Marie
- madame Caroline Cazarre, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey

- madame Géraldine Barrague, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Nadège Chaillat, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Elodie Marx, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Karine Pierre, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe de l'agence de pôle emploi de Bayonne
- madame Odette Dupouy, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Leuret, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Natacha Beccardi, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Myriam Milin-Audren, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Christophe Poujade, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Emilie Dufosset, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Damien Kolifraith, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Sébastien Clermont, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Jean de Luz
- madame Hélène Eyragne, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Jean de Luz
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Maud Morille, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Sarah Bertetti, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Melle

- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Niort Garenne
- monsieur Fabrice Ocio, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Hélène Coutanceau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Myrella Babet, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Nathalie Vervy - Henault, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Fabien Ducreux, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Louise Hodler, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Aurélie Lafond, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Sandrine Richeteau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Gourdon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- monsieur Jérôme Martin, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Anne Bonnin, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse Haute Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse Haute Vienne :

- monsieur Laurent Cottel, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Nathalie Fuhrmann, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Marie-Odile Nadaud, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Alexandra Julien, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Audrey Lescene, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Sophie Asselin, responsable d'équipe de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Emmanuelle Monteil, responsable d'équipe de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1,2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)

- pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Valérie Rougerie, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5 pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Céline Mazaud, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Valérie Villéger, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- monsieur Marc Le Goc, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

§ 4 référents métier

Au sein de la direction territoriale de la Charente Charente Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Saintonge :

- madame Sereine Delage, référente métiers de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Catherine Gource, référente métiers de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)

- madame Sarah Porcherie, référente métiers de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- monsieur Robin Tardieu, référent métiers de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Maryse Thinon Clerc, référente métiers de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Brigitte Bouland, référente métiers de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Marion Coutourides, référente métiers de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Gersende Gravel, référente métiers de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Véronique Fourcade, référente métiers de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Corinne Massiot, référente métiers de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente Maritime Océan :

- madame Estelle Sabatier, référente métiers de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Eric Coulon, référent métiers de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Cynthia Néret, référente métiers de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère Corrèze :

- madame Marie-Christine Delcher, référente métiers de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christel Gauthier, référente métiers de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame ChrysteLe Saint Martin, référente métiers de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Karine Van Huffel, référente métiers de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Sandrine Lenne, référente métiers de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Olivier Fontayne, référent métiers de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Muriel Feydi, référente métiers de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers de l'agence pôle emploi de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Valérie Bannes, référente métiers de l'agence pôle emploi de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)

- monsieur Anthony Barreau, référent métiers de l'agence pôle emploi de Saint Astier

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Carla De Sa Rodrigues, référente métiers de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Karelle Guiraud, référente métiers de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Soraya Boughazi, référente métiers de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laure Le Rallec, référente métiers de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Amasse, référente métiers de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Benoit Castera, référent métiers de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Sophie Perez-Llasera, référente métiers de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Aurélie Cluset, référente métiers de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Carole Barré, référente métiers de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Sabine Jousse, référente métiers de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers de l'agence pôle emploi de Saint Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Charlotte Fillaudeau, référente métiers de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Catherine Fanelli, référente métiers de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Chantal Soubie, référente métiers de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, référente métiers de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur William Moureau, référent métiers de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Odile Beneteau, référente métiers de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- madame Elodie Mennecier, référente métiers de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Théodrine Merino, référente métiers de l'agence de Dax
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers de l'agence pôle emploi de Saint Paul les Dax
- madame Géraldine Gilles, référente métiers de l'agence pôle emploi de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Cécilia Cespedes, référente métiers de l'agence pôle emploi d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers de l'agence pôle emploi d'Aiguillon
- monsieur José Leitao, référent métiers de l'agence pôle emploi de Marmande
- madame Audrey Trentin, référente métiers de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Nathalie Guilhembet, référente métiers de l'agence pôle emploi de Lons
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte Marie
- monsieur Cédric Larcon, référent métiers de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- monsieur Christian Page, référent métiers de l'agence de pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Nadia Gerbet Lartigue, référente métiers de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Ombeline Aranguren, référente métiers de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Corinne Maccotta, référente métiers de l'agence pôle emploi de Boucau
- madame Sandra Afonso, référente métiers de l'agence pôle emploi de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Laurence Beauchamp, référente métiers de l'agence pôle emploi de Bressuire
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Gwenaëlle Bougrand, référente métiers de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Anne Manquin, référente métiers de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Sophie Fauger, référente métiers de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Beatrice Painaud, référente métiers de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Daniel Netier, référent métiers de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Isabelle Pele, référente métiers de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Anne Neveu, référente métiers de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Fabienne Bodin, référente métiers de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Laetitia Sausseau, référente métiers de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare et (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Anna Gey, référente métiers de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse Haute Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse Haute Vienne :

- monsieur David Tschirhart, référent métiers de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Mélanie Coue, référente métiers de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Ophelie Giraud, référente métiers de l'agence pôle emploi de Guéret
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Angélique Francotte, référente métiers de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Martine Vignol, référente métiers de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jérémy Boireau, référent métiers de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Nadège Coucaud, référente métiers de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Sandrine Galinat, référente métiers de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix La Perche

Article 6 - Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et publication

La décision NAq n° 2023-16 DS Agences du 26 avril 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 30 mai 2023.

Alain Mauny,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision Gua n° 2023-19 du 31 mai 2023

Tableau annuel d'avancement de niveau des agents publics de la direction régionale de Pôle emploi Guadeloupe

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe,

Vu le code du travail,

Vu les articles L.5312-1 et R 5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi, et notamment son Titre II,

Vu la décision DG n° 2021-28 du 28 janvier 2021 relative aux conditions et modalités de l'avancement de niveau d'emplois des agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'instruction DG n° 2023-6 du 21 février 2023 relative à la campagne 2023 d'avancements de niveau concernant les agents publics de Pôle emploi,

Vu les propositions des supérieurs hiérarchiques des intéressés,

Considérant que l'appréciation portée sur la valeur professionnelle de :

- madame Darly Gina
- madame Dode Agnès
- madame Machecler Valérie
- monsieur Palmyre Angebert-François

justifie qu'il leur soit attribué un avancement de niveau d'emplois au titre de l'année 2023 ;

Décide :

Article 1

Le tableau annuel d'avancement de niveau d'emplois au sein de l'établissement Pôle emploi Guadeloupe, est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Nom et Prénom	Niveau d'emplois et échelon d'origine	Niveau d'emplois d'avancement
Darly Gina	2.2 échelon 03	2.3
Dode Agnès	3.1 échelon 11	3.2
Machecler Valérie	2.1 échelon 12	2.2
Palmyre Angebert-François	2.2 échelon 11	2.3

Article 2

L'avancement de niveau d'emplois est prononcé, soit après nomination de l'agent dans un emploi vacant du niveau d'emplois de promotion, soit par nomination dans le niveau d'emplois de promotion sans changement d'emploi lorsque l'emploi précédemment détenu par l'agent recouvre le niveau d'emplois immédiatement supérieur à celui dans lequel il était classé. Dans cette dernière situation, l'agent bénéficie de son avancement

de niveau le premier jour du mois suivant la publication du présent tableau d'avancement.

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 31 mai 2023.

Fabrice Marie-Rose
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe

Décision Gu n° 2023-02 du 31 mai 2023

Tableau annuel d'avancement de niveau des agents publics de la direction régionale de Pôle emploi Guyane

Le directeur régional de Pôle emploi Guyane,

Vu le code du travail,

Vu les articles L.5312-1 et R 5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi, et notamment son Titre II,

Vu la décision DG n° 2021-28 du 28 janvier 2021 relative aux conditions et modalités de l'avancement de niveau d'emplois des agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'instruction 2023-6 du 21 février 2023 relative à la campagne 2023 d'avancements de niveau concernant les agents publics de Pôle emploi,

Vu les propositions des supérieurs hiérarchiques des intéressés,

Considérant que l'appréciation portée sur la valeur professionnelle de :

- madame Tarcy Sandra

justifie qu'il lui soit attribué un avancement de niveau d'emplois au titre de l'année 2023 ;

Décide :

Article 1

Le tableau annuel d'avancement de niveau d'emplois au sein de l'établissement Pôle emploi Guyane, est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Nom et Prénom	Niveau d'emplois et échelon d'origine	Niveau d'emplois d'avancement
Tarcy Sandra	2.2 échelon 11	2.3

Article 2

L'avancement de niveau d'emplois est prononcé, soit après nomination de l'agent dans un emploi vacant du niveau d'emplois de promotion, soit par nomination dans le niveau d'emplois de promotion sans changement d'emploi lorsque l'emploi précédemment détenu par l'agent recouvre le niveau d'emplois immédiatement supérieur à celui dans lequel il était classé. Dans cette dernière situation, l'agent bénéficie de son avancement de niveau le premier jour du mois suivant la publication du présent tableau d'avancement.

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Cayenne , le 31 mai 2023.

Jean-Christophe Baklouti
directeur régional
de Pôle emploi Guyane

Décision HdF n° 2023-17 DS Agences du 31 mai 2023 Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47 R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 6) les sollicitations, accords sur devis et les bons de commande émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées.

§ 3 - Délégation est également donnée à l'ensemble des agents au sein des agences à l'effet de :

- procéder à l'inscription sur la liste de demandeurs d'emploi
- signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,

- 2) les conventions locales de subvention, portant sur les dispositifs locaux, après visa de la direction en charge du service partenariat de Pôle emploi Hauts de France, d'un montant inférieur à 20 000 euros et les actes y afférant, à l'exclusion de leur modification, de leur reconduction et de leur résiliation,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 2 - Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents au sein des agences de Pôle emploi Hauts de France,
- dans la limite de 36 mois à l'ensemble des agents désignés aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Stephanie Peulevey, directrice de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- monsieur David Megherbi, directeur de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Benedicte Bourgot, directrice de l'agence pôle emploi d'Armentières

- monsieur Christophe Darras, directeur de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Isabelle Blareau, directrice de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Olivier Marmuse, directeur de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Nathalie Duda, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Emilie Raise, directrice de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Laurence Krawczyk, directrice par intérim de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos.
- madame Anne Caroline Philippe, directrice de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- monsieur Frédéric Timlelt, directeur de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne-Sur-Mer
- madame Anne Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Caroline Deicke, directrice de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Laurent Daens, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Saint-Exupéry
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Sandrine Masson Jasniak, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Johanna Rasschaert, directrice de l'agence pôle emploi de Château-Thierry
- madame Christelle Winter Abadie, directrice de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Claudine Bourey, directrice de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Françoise Croissant, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Benoit Degaille, directeur de l'agence pôle emploi de Condé - Sur - Escaut
- monsieur Fabien Kapela, directeur de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Sandrine Leguidcoq, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Nadia Boucheffa, directrice de l'agence pôle emploi de Crépy-en-Valois
- madame Stéphanie Demailly, directrice de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Hedi Benrached, directeur de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Valérie De Barros, directrice de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Lynn Dehornoy, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Sandrine Lemaire, directrice de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- monsieur Eric Descheyer, directeur de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Sophie Lempoux, directrice de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Stéphanie Bacco, directrice de l'agence pôle emploi d'Ham
- madame Isabelle Kempeneers Schmieszek, directrice de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Karine Peixoto, directrice de l'agence pôle emploi d'Hem
- monsieur Jérôme Vagniez, directeur de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Virginie Cardot, directrice de l'agence pôle emploi d'Hirson
- monsieur Youssef El Grimat, directeur au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Fabienne Lelong, directrice de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Karine Wielebski missionnée directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambresis

- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Marie Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Isabelle Delemar, directrice de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Frédéric De Breyne, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Karine Thorel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stephane Urbin, directeur de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Sylvie Maeseele, directrice de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Maryse Perlot, directrice de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- monsieur Gilles De Macedo, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Perrine Manesse, directrice de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Hanen Dechaux, directrice de l'agence pôle emploi de Méru
- monsieur Emmanuel Sergent, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Stéphanie Kannapel, directrice de l'agence pôle emploi de Noeux-les-Mines
- madame Marie Christine Hazard, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Cédric Delhorbe, directeur de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Jean François Ryckelynck, missionné directeur de l'agence pôle emploi de Péronne Albert par intérim à compter du 6 mars 2023.
- monsieur Sebastien Treutenaere, directeur de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Dominique Ghys, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-Boulogne
- madame Virginie Vettivel, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Caroline Hennache, directrice de l'agence pôle emploi de Sin-le-Noble
- monsieur Cyrille Lambert, directeur de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Anne Duquenne, directrice de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Dominique Leterme, directeur de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 2 - directeurs adjoints et responsables d'équipe

- madame Amélie Lebeau, directrice d'agence adjointe de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- madame Stéphanie Bertrand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- madame Nathalie Segers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury

- madame Tiphaine Falize Daudet, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- madame Delphine Guillemant, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- madame Sandrine Caron, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- madame Edwige Damiens, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- madame Margareta Van Duyse, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- monsieur Hervé Guidoux, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- monsieur Eric Antoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Elise Lefebvre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Emmanuelle Blanchard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Nadia Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Angélique Nimal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Anne France Jurasik, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Ahlame Anetri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Julie Canoen, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Ketty Noyelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Christine Carnel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Audrey De Temmerman, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Marylene Masclat, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Sophie Giuliani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries

- madame Coralie Trinel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Rodrigue Théry, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Marie Laurence Davoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Elodie Zannier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- monsieur Vichettra Mon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Claire Andrzejewski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Emilie Etienne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Mohamed Ouaad, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Thorez Jakubowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Célia Delahaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Yolaine Lopes Gomes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Thierry Schmitz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Céline Sarouille, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Margry, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Cécile Longo, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Marie-Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Sophie Van Den Neucker, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Sylvie Castelnot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Florence Husson, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Boulogne-Sur-Mer

- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne-Sur-Mer
- madame Cécile Eckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne-Sur-Mer
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne-Sur-Mer
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne-Sur-Mer
- madame Pascale Blondeel, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Stephanie Dejardin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Hélène Mouquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Pascal Bert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Anne Logez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Caroline Chochois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Julien Duclay, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Saint-Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint-Exupéry
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint-Exupéry
- madame Aurore Delattre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Jean Marchand, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Igor Daoughi Klimerak, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Fabien Cochez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Abdelkader Medjahed, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Marie Seillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Delphine Lenne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Château-Thierry

- madame Céline Viguié, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Château-Thierry
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Laetitia Lourenco Da Silva, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Alexandra Lebeau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Fabienne Foyard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Maimouna Camara, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Elise Lecat, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Philippe De Oliveira, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Christine Hoynant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Sophie Auclair, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Delphine Karponiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Condé - Sur - Escaut
- madame Stéphanie Bertrand Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Condé - Sur - Escaut
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Anaïs Gressiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Aurélie Loiselet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Florence De Gheselle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Tiphany Cousin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Isabelle Deruem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Anne Magis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Crépy-en-Valois
- madame Laetitia Chapelet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Crépy-en-Valois

- madame Caroline Collin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Franck Wignolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valerie Dubuche, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Evelyne Foucras, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Thomas Betrancourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Hélène Hortemel, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Noria Zeghoudi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Antoine Pate, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Catherine Fontaine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Anthony Fouquenelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Lucie Coquille Vera, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Frédéric Werdyn, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Christele Blondeel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe

- madame Frédérique Cherblanc, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Charlotte Fix, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Anne Laure Lafaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Sabrina Sediki, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur Cédric Bzinkowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- madame Stéphanie Dias Martins, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Ham
- monsieur Julien Vivien, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Ham
- madame Dorothee Delcroix, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Catherine Dryepondt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Caroline Bouvignies, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Marie Paule Régnier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- monsieur Florian Hamy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- monsieur Marveen Donsbeck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hem
- madame Myriam Kherzane, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hem
- madame Caroline Leger, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- monsieur Sébastien Cordeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Leila Zidouri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Nora Chara, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Emmanuelle Grimont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Delphine Sabreja, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hirson
- monsieur Dalel Deroues Vasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hirson
- madame Corinne Spenninck, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Nadège Deschamps, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine

- madame Christelle Warin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Soraya Loga, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Deborah Fernandez, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Anne Laure Sayart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Pauline Lombart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Anne-Caroline Mouton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambresis
- monsieur Frédéric Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambresis
- madame Maximilienne Dubruque, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Chloé Jumelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Remy Jourdain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Bénédicte Diethmann, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Emmanuelle Camberlin Cappe, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Angélique Derisbourg, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Marc Pénin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Catherine Loriot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Rachel Smagghe, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Serenella Kubiak, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux à compter du 1er mai 2023
- monsieur Michael Boquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Adeline Hoesz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Laurie Strus, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Delphine Deschamps, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Pauline Demuysère, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin

- madame Aurélie Camier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Zahira Hadjamar, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Séverine Declerck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Laurie Delaby, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Mustapha Mebirouk, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Yasmina Moumarine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Julien Dewaele, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Frédéric Dupont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Amar Bouacem, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Bettina Ferlin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Amélie De Coninck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Cécile Renaut, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Caroline Blain, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Thibaud Gaucher, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Gaël Autin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marie Hego, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Sophie Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Laurie Bourel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lillers en mission jusqu'au 30 juin 2023
- madame Paule Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Kelly Smet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Rudy Dole, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme

- madame Nadia Aarab, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Marc Feuquières, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Benoit Denis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Louise Marie Ruchot, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse jusqu'au 31 octobre 2023
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Fabienne Leleu, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle jusqu'au 31 août 2023
- madame Sylvie Thorez, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Quentin Cambier, missionné responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare du 1er avril au 31 décembre 2023
- monsieur Fabien Musy directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Hélène Hatton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Caroline Bruniaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Aurélie Lion, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur jusqu'au 31 mai 2023
- madame Phillys Cossart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur jusqu'au 31 mai 2023
- madame Francoise Pennors, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Méru
- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Méru
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noeux-les-Mines
- madame Karine Flahaut, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noeux-les-Mines
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Frédérique Champion, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint d'agence au sein de Pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert

- monsieur Grégory Sinot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Anissa Ahmed Amraoui, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Julie Theil, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Nadège Fouquart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre.
- madame Ouarda Assanane, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Salim Fellah, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Magali Barycz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Eddie Vancompernelle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Emilie Wallois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Stéphanie Abdelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Nassima Fortas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Frédéric Cambier, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-Boulogne
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-Boulogne
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-Boulogne
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- monsieur Maxime Vasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- monsieur Remi Lemaire, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- madame Virginie Marcinkowski, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin

- madame Anne Sophie Diouf, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Delphine Taniere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Sébastien Hantute, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Christine Choteau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin-le-Noble
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin-le-Noble
- madame Anne-Sophie Lefetz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin-le-Noble
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin-le-Noble
- madame Stéphanie Es Saidi, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Delmaestro, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Karine Lerigoleur Monlezun, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Bérénice Bernard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Céline Barel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Laetitia Verlet, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Alexandra Neuville, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Céline Toumi, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Nadia Mazna, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Charlotte Bonel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Olfa Silini, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Arnaud Guyonnet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Laurène Belurier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Séverine Beha, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes

- madame Dalila Chaouchi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Valérie Sene, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Florent Garrido, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Christine Ghesquiere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos

§ 3 - référents métier

- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- madame Marie Josée Duquenne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- madame Isabelle Cueille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoys
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Louisa Reguida, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Isabelle Roulleau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- madame Karine Mestdagh, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur David Grégoire, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie

- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Elisabeth De Roeck, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Veronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Ludovic Delassus, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne-Sur-Mer
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne-Sur-Mer
- madame Sylvaine Cazet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne-Sur-Mer
- monsieur Stéphane Dessaint, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Jean Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Karine Smirne Palyga, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Olivier Mathius, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Blandine Néant, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château-Thierry
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Sylvie Fendorf, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Samantha Da Silva, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Condé - Sur - Escaut
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Annabela Seixas, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent

- madame Mathilde Boukhelif, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Emmanuelle Bouvier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Karine Leroy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Crépy-en-Valois
- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Frédéric Drancourt, référent métier au sein de l'agence pôle emploi Douai Gayant
- madame Julie Mechmech, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Christine Merie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Combe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eddy Mille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Murielle Rahou, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- madame Maud Lemaire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Ham
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Hem
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- monsieur Steve Refieuna, référent métier au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont jusqu'au 30 juin 2023
- madame Géraldine Roland-Maillard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Hirson
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Armel Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon

- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambresis
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sylvie Devincre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sophie Deswaerte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Christophe Balcaen, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Stéphane Decq, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Meriem Touileb, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Jamel Bennaceur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Maryeve Deraedt, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Frederik Croes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wybo, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Amandine Tillier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Pierre Henguelle, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Christelle Coder, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Sebastia Baldinu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Marjorie Goulencourt, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Méru
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noeux-les-Mines
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Grégory Feuillet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Pierre Passavant, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre

- madame Delphine Ceccaldi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Magali Walgraef, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-Boulogne
- madame Melissa Chiquet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Corinne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- madame Sylvie Amblot Aazzabi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Quentin
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Charlotte Marmuse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Gwenaëlle Ludes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonderghem, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Jean Michel Ranno, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Cédric Tailleux, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2023-13 DS Agences du 2 mai 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve-d'Ascq, le 31 mai 2023.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n° 2023-18 DS DT du 31 mai 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5131-6, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-47, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat et tous actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,

- 2) initier, négocier et signer les conventions locales, territoriales ou départementales, de subvention d'un montant inférieur à 140 000 euros HT portant sur les dispositifs locaux, après obtention du visa de la direction en charge du service partenariat de Pôle emploi Hauts de France
- 3) signer les autres conventions d'initiative territoriale et tous actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) signer les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 140 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 2 - Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.

§ 3 - Pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou d'admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

§ 4 - Pour les allocations et autres prestations versées pour le compte de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 3 – Contestations et Recours

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions :

- de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement ;
- appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement ;
- de réduction, de suspension ou de suppression de l'allocation du contrat d'engagement jeune (ACEJ) et, le cas échéant, du revenu de remplacement, ou de résiliation du CEJ ou de radiation et, le cas échéant, de suppression du revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaires au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,

- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs territoriaux

- madame Séverine Delong, directrice territoriale Nord
- madame Emmanuelle Leroy, directrice territoriale Pas de Calais
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial Aisne et Somme
- monsieur Alain Causin, directeur territorial Oise

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Sophie Palisse, directrice territoriale déléguée Flandres
- madame Elsa Miquel, directrice territoriale déléguée Lille
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Hainaut
- madame Karine Blondiaux, directrice territoriale déléguée Aisne
- monsieur Mickael Bestelle, directeur territorial délégué Arrageois
- monsieur Yann Richet, directeur territorial délégué Somme
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- monsieur Thierry Danhiez, directeur territorial délégué Nord Artois Côte d'Opale

§ 3 responsables de service

- madame Cathy Sirop, responsable de service direction territoriale Pas de Calais
- madame Béatrice Fossier, responsable de service direction territoriale Aisne Somme
- madame Emmanuelle Marize, responsable de service direction territoriale Oise
- madame Agnès Paul, responsable de service direction territoriale Nord

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégué et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France.

Le délégué est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication.

La décision HdF n° 2023-12 DS DT du 3 avril 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 31 mai 2023.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n° 2023-19 DS DR du 31 mai 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Hauts de France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2022-06 du 27 janvier 2022 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2022-59 du 8 juillet 2022 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et autorisations permanentes

§ 1 – Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les instructions, notes à destination du réseau et actes et correspondances nécessaires aux activités et à la direction.
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH.
- 3) les approbations hiérarchiques de déplacements.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service ou de la direction,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH
- 3) en ce qui concerne des déplacements en France métropolitaine et Belgique, les approbations hiérarchiques de déplacement.

§ 4 - Délégation est donnée, à l'effet de signer les notes de frais afférent aux déplacements des membres extérieurs à Pôle emploi des instances paritaires régionales et des instances paritaires territoriales à :

- monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO
- madame Séverine Veret, responsable du service réglementation indemnisation IPR au sein de la DDO
- monsieur Jean-Philippe Bocquet, du service réglementation, indemnisation, IPR au sein de la DDO
- monsieur Hervé Prin, du service réglementation, indemnisation, IPR au sein de la DDO

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT,
- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France, le directeur en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques nommément désigné au § 1 de l'article 14 bénéficie à titre temporaire de la délégation de signature pour signer les marchés d'un montant supérieur

à 139 000 euros HT et les bons de commande d'un montant supérieur à 206 000 euros HT.

§ 2 -Délégation est donnée à l'effet de signer :

- les marchés publics d'un montant inférieur à 75 000 euros HT.
- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT, les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant :
 - o aux personnes désignées au § 2 de l'article 14,
 - o au responsable de service achats, marchés approvisionnements, nommément désigné au § 3 de l'article 14,
 - o au responsable de service immobilier nommément désigné au § 3 de l'article 14,
 - o au responsable de service pôle environnement de travail nommément désigné au § 3 de l'article 14.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 14 à l'effet de signer :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- Les bons et lettres de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi, les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande, et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 4 de l'article 14 à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 euros HT.

§ 5 - Délégation est donnée à monsieur Eric Coyette, directeur plateforme d'activités centralisées Villeneuve d'Ascq et à monsieur Eric Brouland, directeur adjoint plateforme d'activités centralisées St Fuscien à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT.

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 14 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, ainsi que les actes y afférent, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs dans le cadre de l'adhésion au régime d'assurance chômage.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés au présent article, délégation temporaire est donnée à l'effet de signer les seules conventions de fourniture de données statistiques à monsieur Samy Garbaa, responsable de service pilotage, performance, études, statistiques et évaluations au sein de la DDO et à madame Corina Paris, responsable d'équipe support études, statistiques et évaluations au sein de la DDO.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints ainsi qu'au directeur en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques nommément désignés au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- les baux, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- les demandes d'autorisations d'urbanisme,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces délégataires, délégation temporaire est donnée à monsieur Paulo Bica, responsable du service immobilier, à l'effet de signer les baux lorsque Pôle emploi a la qualité de preneur.

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 14 à l'exclusion des responsables de service et des chargés de relations sociales à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 14 à l'effet de signer, au nom du directeur régional :

- les actes de gestion relatifs aux états de présence des agents sous contrats aidés au sein de Pôle emploi Hauts-de-France,
- les notes de frais afférant aux déplacements des élus et membres des instances représentatives du personnel au sein de Pôle emploi Hauts-de-France.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 - Recours hiérarchiques et décisions suite à contestations et recours

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 6 de l'article 14 à l'effet de signer :

- les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional,
- les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiaire de cette même délégation à titre temporaire les personnes désignées au § 7 de l'article 14.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Eric Meunier, responsable de service prévention et lutte contre la fraude à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO et madame Frédérique Arson, chargée de mission prévention et lutte contre la fraude au sein de la DDO bénéficient de cette même délégation à titre temporaire.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 8 - Délais, remise, admission en non-valeur et contrainte,

Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le § 1, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 1 - Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- sans limite de durée à monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marianne Cazalet, directrice des opérations au sein de la DRAO
- dans la limite de 60 mois aux autres personnes désignées aux § 6 ainsi que celles désignées au § 7 de l'article 14

§ 2 - Délégation est donnée à l'effet d' :

- 1) accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est :
 - o sans limite de montant aux personnes désignées aux § 6 de l'article 14 pour les prestations non versées au titre de l'assurance chômage
 - o inférieur ou égal à 5000 euros aux personnes désignées au § 7 de l'article 14 pour les prestations non versées au titre de l'assurance chômage
- 2) admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées lorsque leur montant est :
 - o inférieur ou égal à 1 000 euros pour les allocations, autres prestations et sommes versées pour le compte de l'assurance chômage aux personnes désignées au § 7 de l'article 14
 - o sans limite de montant aux personnes désignées au § 6 de l'article 14 pour les prestations non versées au titre de l'assurance chômage
 - o inférieur ou égal à 5 000 euros aux personnes désignées au § 7 de l'article 14 pour les prestations non versées au titre de l'assurance chômage.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 6 et 7 de l'article 14 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte :

- en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.
- en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 9 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à :

- monsieur Paulo Bica, responsable du service immobilier

- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service juridique RH au sein de la DRAPS

à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiaire de la même délégation à titre temporaire :

- monsieur David Gambier, chargé de sécurité
- monsieur Frédéric Martin, chargé de sécurité
- monsieur Sebastien Bartoli, chargé de sécurité
- monsieur Rémi Everaere, chargé de sécurité
- monsieur Bertrand Sellier, chargé de sécurité

Article 10 - Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 14 dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi,
- en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,
- en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - o des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
 - o des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - o d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
 - o en toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - o entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - o relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - o se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - o mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces délégués, bénéficiaire de cette même délégation à titre temporaire les personnes désignées au § 9 de l'article 14.

Article 11 - Transactions

Délégation est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Délégation est donnée aux délégataires désignés au § 8 de l'article 14 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 10 000 euros.

Article 12 - Production au passif des entreprises en procédure collective et autres actes de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 14, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective
- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que les allocations et autres prestations versées par Pôle emploi, engager et conduire les voies d'exécution.

Section 8 - Prévention et sécurité

Article 13 - Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet, au nom du directeur régional de Pôle emploi Hauts de France en matière d'hygiène, de santé, de sécurité au travail, de :

- signer les décisions et actes nécessaires pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, ainsi qu'en matière de sécurité des biens de Pôle emploi dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale, y compris celui du campus et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de Pôle emploi Hauts de France
- signer les actes et décisions pour assurer la prévention et le traitement des agressions contre Pôle emploi ou son personnel
- porter plainte, au nom de Pôle emploi, pour tout acte ou tout fait intéressant la sécurité des biens et des personnes.

Section 9 - Délégataires et dispositions diverses

Article 14 - Délégataires :

§ 1 - Les délégataires en matière de fonctionnement général, marchés, contrats, gestion immobilière

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations (DRAO)
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale (DRAPS)
- monsieur Marc-Antoine Chabot, directeur en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques (DAFGMR)

- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations avec les élus (DSRE)
- madame Marianne Cazalet, directrice des opérations (DDO) au sein de la DRAO
- madame Fabienne Mouquet, directrice des talents et de la performance sociale partagée au sein de la DRAPS
- madame Catherine Moriaux, directrice relations sociales, sante et conditions de travail au sein de la DRAPS
- madame Cathy Marcurat, directrice accompagnement des transformations performance par la confiance
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion au sein de la DAFGMR

§ 2 - Les autres délégataires en matière de fonctionnement général, marchés, contrats et gestion immobilière

- monsieur Yannick Szygulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO
- monsieur Denis Godmez, directeur des traitements centralisés et de la performance au sein de la DDO
- madame Sylvie De Clercq, adjointe DSRE en charge de la gouvernance, de l'IPR et de la coordination de projet au sein de la DSRE
- madame Aline Lemeret, adjointe DSRE en charge de la communication, de l'innovation et de la RSE
- monsieur Cyril Suquet, médiateur

§ 3 - Les délégataires responsables de services et responsables d'équipe en matière de fonctionnement général, marchés, contrats et gestion immobilière

- madame Sarah Charpentier, responsable de service relations sociales, au sein de la DRAPS
- madame Valérie Hacq, responsable de service pilotage de la performance sociale au sein de la DRAPS
- madame Florence Hermel, responsable du service développement des RH au sein de la DRAPS
- monsieur Vincent Magdziarek, responsable d'équipe support gestion et processus RH au sein de la DRAPS
- madame Fanny Alonso, responsable de service rémunération et gestion du personnel au sein de la DRAPS
- monsieur Vincent Hovart, responsable d'équipe support du service communication au sein de la DRAPS
- madame Amandine Perez, responsable d'équipe support du service communication au sein de la DRAPS
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service juridique RH au sein de la DRAPS
- madame Cathy Leuridan, responsable de service au sein de la DRAPS
- madame Céline Cacheux, responsable de service sante et conditions de travail au sein de la DRAPS
- madame Thérèse Salmon, responsable de service innovation et RSE au sein de la DSRE
- monsieur David Furmaniak, responsable de service pôle environnement de travail au sein de la DAFGMR
- monsieur Paulo Bica, responsable du service immobilier au sein de la DAFGMR
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux au sein de la DAFGMR
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance au sein du service immobilier au sein de la DAFGMR

- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens au sein de la DAFGMR
- monsieur Hakim Bourbia ,responsable de service achats, approvisionnements au sein de la DAFGMR
- madame Françoise Parzysz, responsable d'équipe support, approvisionnements au sein de la DAFGMR
- madame Caroline Hue, responsable de service contrôle de gestion au sein de la DAFGMR
- monsieur Faouzi Houas, responsable des services investigations et Contrôle interne au sein de la DAFGMR
- monsieur Jacques Miternique, responsable de service comptabilité, finances au sein de la DAFGMR
- monsieur Grégory Descatoire, responsable d'équipe support comptabilité au sein de la DAFGMR
- madame Séverine Veret, responsable du service réglementation indemnisation au sein de la DDO
- madame Nathalie Declercq, responsable de service entreprise, recrutements entreprises et approche sectorielle au sein de la DDO
- monsieur Emmanuel Tiba, responsable de service dispositifs et moyens d'intervention au sein de la DDO
- madame Zohra Elbasri, responsable de service partenariats opérationnels au sein de la DDO
- monsieur Eric Meunier responsable de service prévention et lutte contre la fraude au sein de la DDO
- monsieur Jean Claude Fernandes, responsable de service organisation du travail et déploiement de projets au sein de la DDO
- monsieur Samy Garbaa, responsable de service, pilotage, performance, études , statistiques et évaluations au sein de la DDO
- madame Catherine Poillon, responsable de service, cellule FSE au sein de la DDO
- madame Corina Paris, responsable d'équipe support études et statistiques au sein de la DDO

§ 4 - Les délégataires approvisionneurs en matière de fonctionnement général, marchés et contrats

- madame Stéphanie Demagny, approvisionneur au sein de la DAFGMR
- madame Stéphanie Faihy, approvisionneur au sein de la DAFGMR
- madame Isabelle Pourrier, approvisionneur au sein de la DAFGMR
- madame Dorothée Ringeval, approvisionneur au sein de la DAFGMR
- monsieur Ramiro Leite, approvisionneur au sein de la DAFGMR

§ 5 - Les délégataires en matière de ressources humaines

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Marc-Antoine Chabot, directeur en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques
- madame Fabienne Mouquet, directrice des talents et de la performance sociale partagée au sein de la DRAPS
- madame Catherine Moriaux, directrice relations sociales, sante et conditions de travail au sein de la DRAPS à compter du 1er janvier 2023
- madame Cathy Marcurat, directrice accompagnement des transformations performance par la confiance
- madame Sarah Charpentier, responsable de service relations sociales au sein de la DRAPS

- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service juridique RH au sein de la DRAPS
- madame Cathy Leuridan, responsable de service au sein de la DRAPS
- madame Emilie Moitrel, chargée des relations sociales au sein de la DRAPS
- madame Dominique Roulet, chargée des relations sociales au sein de la DRAPS
- madame Martine Malbranque, chargée des relations sociales au sein de la DRAPS
- madame Elodie Parein, chargée des relations sociales au sein de la DRAPS

§ 6 - Les délégués en matière de décisions de sanction et décisions suite à recours et prestations en trop versées

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marianne Cazalet, directrice des opérations au sein de la DRAO
- monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO
- monsieur Denis Godmez, directeur des traitements centralisés et de la performance au sein de la DDO

§ 7 - Les délégués réglementation en matière de décisions de sanction et décisions suite à recours et prestations en trop versées

- madame Séverine Veret, responsable du service réglementation indemnisation au sein de la DDO
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Sabine Matton, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO

§ 8 - Les délégués en matière de transactions et de défense des intérêts de Pole emploi en justice

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Baland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Marc-Antoine Chabot, directeur en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques
- madame Marianne Cazalet, directrice des opérations au sein de la DRAO
- monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO
- monsieur Denis Godmez, directeur des traitements centralisés et de la performance au sein de la DDO

§ 9 - Les autres délégués en matière de transactions et de défense des intérêts de Pole emploi en justice

- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administration, finances et gestion au sein de la DAFGMR
- monsieur Eric Coyette, directeur plateforme d'activités centralisées Villeneuve d'Ascq
- madame Carole Bigot, directrice plateforme d'activités centralisées St Fuscien
- madame Séverine Veret, responsable du service réglementation indemnisation au sein de la DDO
- monsieur Eric Meunier, responsable de service prévention et lutte contre la fraude au sein de la DDO
- madame Frédérique Arson, chargée de mission prévention et lutte contre la fraude au sein de la DDO

- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Sabine Matton, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Lise Langlois, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service juridique RH au sein de la DRAPS
- madame Margaux Fauchille, juriste au sein du service affaires juridiques au sein de la DAFGMR
- madame Véronique Tozzi, juriste au sein du service affaires juridiques au sein de la DAFGMR
- monsieur Marin Gontier, juriste au sein du service des affaires juridiques au sein de la DAFGMR

Article 15 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 16 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2023-15 DS DR du 2 mai 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 31 mai 2023.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Hauts de France

Décision HdF n° 2023-20 DS PTF du 31 mai 2023

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées

Le directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-8, R.5426-11,

Vu le code de la justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations au bénéfice des demandeurs d'emploi.
- 4) les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, bénéficient, à titre temporaire et conformément aux consignes et organisation des activités au sein des plateformes, de la même délégation les personnes désignées aux § 3 et § 4 de l'article 8.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de :

- 48 mois pour les personnes visées au § 1 de l'article 8
- 36 mois pour les personnes visées au § 2 de l'article 8
- 24 mois pour les personnes visées au § 4 de l'article 8

§ 3 - Délégation est donnée pour :

- 1) accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est :
 - o inférieur ou égal à 650 euros pour les allocations, autres prestations et sommes versées pour le compte de l'assurance chômage pour les personnes désignées aux § 1, 2 et 4 de l'article 8
 - o inférieur ou égal à 5000 euros pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage, pour les personnes désignées aux § 1 et 2 de l'article 8
 - o inférieur ou égal à 2000 euros pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage pour les personnes désignées au § 4 de l'article 8.
- 2) admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées lorsque leur montant est :

- inférieur ou égal à 1000 euros pour les allocations, autres prestations et sommes versées pour le compte de l'assurance chômage pour les personnes désignées aux § 1, 2 et 4 de l'article 8
- inférieur ou égal à 5000 euros pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage pour les personnes désignées aux § 1 et 2 de l'article 8
- inférieur ou égal à 2000 euros pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage pour les personnes désignées au § 4 de l'article 8.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235 4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation à titre temporaire, les personnes désignées au § 2 de l'article 8 à l'exclusion des actes relatifs à la contrainte.

Article 4 - Autres recouvrements

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de signer :

- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que les allocations et prestations versées par Pôle emploi visées à l'article 1 et autres que celles visées aux articles 2 et 3 de la présente décision, engager et conduire les voies d'exécution y afférant
- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations, sommes et créances mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4.

Article 6 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 8 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de

retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Denis Godmez, adjoint à la direction des opérations en charge du service performance et de la transformation en charge des plateformes à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 7 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités des plateformes, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités du personnel placé sous leur autorité conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule, pour les déplacements en France métropolitaine et en Belgique.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux seuls responsables d'équipe de production désignés aux § 2 et § 5 de l'article 8.

Article 8 - Délégués

§ 1 - la direction plateforme

- monsieur Eric Coyette, directeur plateforme d'activités centralisées Villeneuve d'Ascq
- monsieur Eric Brouland, directeur adjoint plateforme d'activités centralisées St Fuscien
- madame Hélène Wavelet, directrice de la plateforme démarche active de contrôle

§ 2 - Responsables d'équipe de production et référents métiers

- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- madame Nathalie Monflier, responsable d'équipe production au sein des activités centralisées
- monsieur François Rémy Roesing responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production au sein de la plateforme St Fuscien
- monsieur William Muller, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur Mohamed Badri, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- madame Sophie Lequeux, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- madame Isabelle Worms, référente métiers au sein des activités centralisées

- madame Sophie Vaquette, référente métiers au sein des activités centralisées
- madame Sabine Mouvaux, référente métier au sein des activités centralisées
- madame Virginie Boël, référente métiers au sein des activités centralisées
- madame Alice Baudrin, référente métier au sein des activités centralisées
- madame Emily Bougard, référente métier au sein des activités centralisées

§ 3 - agents plateforme

- madame Samira Ait Ami, agent plateforme
- madame Chantal Andrieux, agent plateforme
- madame Anne Ranson, agent plateforme
- monsieur Mehdi Bellyazid, agent plateforme
- madame Sophie Bitot, agent plateforme
- madame Christèle Blondin, agent plateforme
- madame Mélanie Bollaert Moreels, agent plateforme
- madame Noelle Bossu, agent plateforme
- madame Nolwenn Bossuyt, agent plateforme
- madame Anne Line Breuzon, agent plateforme
- madame Isabelle Brunel, agent plateforme
- madame Magali Candas, agent plateforme
- madame Aurélie Caracatsanis, agent plateforme
- madame Christelle Carpentier, agent plateforme
- monsieur Hubert Causiaux, agent plateforme
- madame Fanny Chefdeville, agent plateforme
- monsieur Jérôme Choquet, agent plateforme
- madame Marion Coyette, agent plateforme
- madame Martine De Mil, agent plateforme
- madame Véronique De Sotomayor, agent plateforme
- madame Véronique Décobert, agent plateforme
- madame Ludivine Degand, agent plateforme
- madame Carine Deleplace, agent plateforme
- monsieur Thibaut Demade, agent plateforme
- madame Laura Deschodt, agent plateforme
- madame Hélène Desprez, agent plateforme
- madame Isabelle Fouquet, agent plateforme
- madame Stéphanie Dhalluin, agent plateforme
- monsieur Reynald Dos Santos, agent plateforme
- madame Christine Duchemin, agent plateforme
- madame Anne Charlotte Dumont, agent plateforme
- madame Pascale Evrard, agent plateforme
- monsieur Paul Famechon, agent plateforme
- madame Khadija Faridi, agent plateforme
- madame Lise Fauvel Mizon, agent plateforme
- madame Agathe Fay, agent plateforme
- madame Brigitte Ferg, agent plateforme
- madame Agnès Gabez, agent plateforme
- madame Emmanuelle Glorieux, agent plateforme
- madame Caroline Goeman, agent plateforme
- madame Marjorie Haquette, agent plateforme
- madame Christine Hercheux, agent plateforme
- madame Marie hélène Herlemont, agent plateforme
- madame Emilie Heyze, agent plateforme
- madame Siham Houmir, agent plateforme
- madame Anne Houvenaghel, agent plateforme
- madame Arminda Inacio, agent plateforme
- madame Carine Joly, agent plateforme

- madame Halima Kaabali, agent plateforme
- monsieur Abdallah Kansab, agent plateforme
- monsieur Michel Kedziora, agent plateforme
- madame Soria Laieb, agent plateforme
- madame Marine Laignier, agent plateforme
- madame Stéphanie Lambert, agent plateforme
- madame Sylvie Lamoot, agent plateforme
- madame Christelle Lathuiliere, agent plateforme
- madame Virginie Lecomte, agent plateforme
- madame Emmanuelle Leleux, agent plateforme
- madame Clémence Lenne, agent plateforme
- madame Isabelle Loffredo, agent plateforme
- monsieur Laurent Malaclet, agent plateforme
- madame Isabel Mauricio, agent plateforme
- madame Rera Messah, agent plateforme
- madame Nadine Monnaert, agent plateforme
- madame Béatrice Paluch, agent plateforme
- madame Sabrina Pavy, agent plateforme
- madame Montserrat Pelayo, agent plateforme
- monsieur Antoine Perel, agent plateforme
- madame Charlotte Ple, agent plateforme
- madame Armelle Poissonieragent plateforme
- monsieur Laurent Poissonnier, agent plateforme
- monsieur Rudy Pollet, agent plateforme
- madame Aline Prud'homme, agent plateforme
- madame Jenny Prudhomme, agent plateforme
- madame Aurélie Quelderie; agent plateforme
- madame Bernadette Rigaux, agent plateforme
- madame Peggy Saintot, agent plateforme
- madame Fabienne Slomienski, agent plateforme
- monsieur Rodolphe Standaert, agent plateforme
- madame Monique Tabary, agent plateforme
- madame Ludivine Testart, agent plateforme
- madame Nathalie Tiercelin, agent plateforme
- monsieur Aymar Tsila, agent plateforme
- madame Florence Vaste, agent plateforme
- madame Marie Claude Verrier, agent plateforme
- monsieur Thomas Zelichowski, agent plateforme
- madame Hélène Delaire, agent plateforme
- monsieur Samuel Zolla, agent plateforme
- madame Michèle Halipre, agent plateforme
- madame Karine Dignoire, agent plateforme
- madame Aurélie Guidamour, agent plateforme
- Karine Lafrance, agent plateforme

§ 4 - agents contentieux

- monsieur Samuel Ameloot, gestionnaire contentieux
- madame Delphine Berton, gestionnaire contentieux
- madame Océane Blondé, gestionnaire contentieux
- monsieur Stéphane Carpentier, gestionnaire contentieux
- madame Daphné Desloges Bedier, gestionnaire contentieux
- madame Melinda Detrain, gestionnaire contentieux
- monsieur David Donnez, gestionnaire contentieux
- monsieur Charly Donze, gestionnaire contentieux
- madame Sibylle Giloteaux, gestionnaire contentieux

- madame Catherine Hennerez, gestionnaire contentieux
- madame Nadine Joniak, gestionnaire contentieux
- madame Laetitia Kotecki, gestionnaire contentieux
- madame Priscillia Leclercq, gestionnaire contentieux
- madame Sandrine Lorek, gestionnaire contentieux
- madame Caroline Lust, gestionnaire contentieux
- madame Michèle Marche, gestionnaire contentieux
- monsieur Jérôme Martin, gestionnaire contentieux
- madame Maëlle Monneveux, gestionnaire contentieux
- madame Elisabeth Nguyen, gestionnaire contentieux
- madame Sophie Playoult, gestionnaire contentieux
- madame Stéphanie Rackelboom, gestionnaire contentieux
- monsieur Bruno Roumaneix, gestionnaire contentieux
- madame Gina Saracino, gestionnaire contentieux
- madame Isabelle Toupet, gestionnaire contentieux
- monsieur Jean Marc Turpyn, gestionnaire contentieux
- monsieur Mathias Vanraes, gestionnaire contentieux
- madame Elodie Delgove, gestionnaire contentieux
- madame Sophie Potier, gestionnaire contentieux
- madame Juliette Lhotellier, gestionnaire contentieux
- monsieur Gino Como, gestionnaire contentieux

§ 5 - Délégués en charge de la démarche active de contrôle visés à l'article 6

- madame Hélène Wavelet, directrice de la plateforme démarche active de contrôle
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production au sein de la plateforme démarche active de contrôle
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de production au sein de la plateforme démarche active de contrôle
- madame Marine Dos Santos, responsable d'équipe production au sein de la plateforme démarche active de contrôle
- monsieur Thibaut Duriez, responsable d'équipe contrôle recherche emploi au sein de la plateforme d'Arras
- madame Aney Orsot responsable d'équipe contrôle recherche emploi au sein de la plateforme d'Arras
- madame Mélanie Mourière, référente métier au sein de la plateforme démarche active de contrôle

Article 9 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions des délégués et sauf précision contraire, à titre permanent pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France. Le délégué est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 10 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2023-14 DS PTF du 2 mai 2023 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 31 mai 2023.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Hauts de France